

ABONNEMENT.

Saumur.	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	9
Poste :	
un an	35 fr.
six mois	18
trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne	30 c
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 AVRIL 1886

### LES MYSTÈRES DU TRÉSOR.

Rien n'est plus mystérieux que la situa-  
tion du Trésor français. Non pas que ce  
mystère abrite aucune opération coupable :  
l'administration gère la Trésorerie avec les  
contrôles et l'honnêteté qui lui sont habi-  
tuels. Mais cela ne suffit pas pour nous  
éclairer, et nous sortons de la discussion  
de l'emprunt aussi peu éclairés sur sa né-  
cessité qu'auparavant.

Pourquoi ne publie-t-on jamais de situa-  
tion du Trésor? Pourquoi ne fait-on pas  
régulièrement paraître le bilan du Trésor?  
Le *Journal officiel* accable, tous les mois,  
ses lecteurs de documents d'une longueur  
démesurée au sujet de la rentrée des im-  
pôts.

Mais, jamais un mot n'est prononcé à  
l'égard des dépenses; jamais l'organe du  
gouvernement n'ouvre ses colonnes à cette  
contre-partie des recettes, si utile à suivre  
dans sa progression; jamais, enfin, il ne  
met sous nos yeux les mouvements de la  
Trésorerie, mouvements résultant de la mar-  
che réciproque des recettes et des dépenses.

De telle sorte que nous connaissons les  
recouvrements, mois par mois, dans leurs  
détails fastidieusement répétés, et que nous  
ignorons leur emploi, c'est-à-dire la dé-  
pense, et que nous ne savons pas consé-  
quemment davantage ce qui reste dans la  
caisse du Trésor, une fois les dépenses  
payées.

Aussi, un jour, le ministre des finances  
vient-il annoncer qu'un emprunt est néces-  
saire, parce que le Trésor plie sous le faix,  
parce qu'il ne peut plus continuer à pour-  
voir par ses ressources normales au poids  
accumulé des déficits, et aucun document  
préalable ou périodique ne nous a prévenus  
de l'imminence d'un tel événement.

Aujourd'hui nous sortons de la discus-  
sion de l'emprunt, emprunt nécessité par  
les besoins spéciaux de la Trésorerie, sans

posséder aucun tableau officiel, aucun docu-  
ment complet sur la situation du Trésor.

Comment le Trésor a-t-il fait face à ses  
engagements depuis un an? Quels ont été  
les motifs des incessantes variations du  
taux des bons du Trésor? Quelle a été la  
marche des dépenses corrélativement aux  
recettes? Quelle a été la progression du  
subsidié fourni par les caisses d'épargne?  
Comment, en un mot, le Trésor a-t-il vécu,  
en dépit des charges accablantes des défi-  
cits et des soldes débiteurs des comptes  
spéciaux? Voilà ce que personne ne peut  
dire aujourd'hui à la veille de l'emprunt;  
voilà ce que la discussion publique n'a pas  
dégagé, faute de renseignements antérieurs  
sur lesquels les orateurs aient pu s'appuyer.

On ira souscrire à l'emprunt les yeux  
fermés. Et demain, quand les embarras,  
qu'on cherche vainement à liquider, renai-  
tront avec une nouvelle intensité, on demeu-  
rera dans la même ignorance.

### CHATEAUVILLAIN-DECAZEVILLE

Une comparaison s'impose entre ce qui  
se passe à Châteauvillain et ce qui se passe  
à Decazeville. Le *Journal des Débats*, qui n'est  
pas suspect, ne craint pas de la faire.  
Voici ce que nous lisons dans cette feuille  
républicaine :

« Il y a eu là un véritable luxe, une sur-  
abondance d'énergie et de répression. Les  
circonstances n'exigeaient pas tant, et voilà  
bien du sang répandu pour affermir l'auto-  
rité de M. le ministre des cultes.

Le contraste est trop éclatant entre cette  
rigueur impitoyable et la tolérance dont on  
a fait preuve dans d'autres occasions envers  
de plus dangereux ennemis de l'Etat et de  
la société. Tandis que dans tant de réunions  
les doctrines les plus subversives, les pro-  
vocations les plus violentes, l'apologie de  
l'assassinat et du pillage s'expriment libre-  
ment, tandis que des associations révolu-  
tionnaires s'assemblent et votent des adre-  
ses sans que personne songe à leur appli-

quer l'article 291 du Code pénal, on s'expli-  
que difficilement qu'une chapelle dans une  
maison cause au gouvernement de si vives  
alarmes et provoque de sa part des démon-  
strations insolites d'une vigueur qu'on ne lui  
connaissait pas. »

Tout s'explique, au contraire, dit la *Ga-  
zette de France*, si l'on se place au point de  
vue du ministère.

Nombre de gens supposent toujours, par  
un effet de l'association des idées, que tout  
gouvernement est, par son essence même,  
préoccupé avant tout de faire respecter la  
justice, de maintenir le bon ordre, de pour-  
voir au bien public.

Rien de plus faux en ce qui regarde ce que  
l'on appelle aujourd'hui « le gouverne-  
ment. »

M. Goblet et M. Lockroy ne sont entrés  
dans le Cabinet que pour travailler à la des-  
truction complète de l'ancien ordre social;  
ils accomplissent leur œuvre par les moyens  
que l'on sait. La guerre qu'ils font à la  
religion est le développement de cette politi-  
que, et l'affaire de Châteauvillain n'en est  
qu'un épisode :

« On se demande, dit le *Journal des Dé-  
bats*, quel intérêt puissant, quelle nécessité  
impérieuse avait déterminé le gouvernement  
à les prescrire. On cherche en vain en quoi  
l'existence d'une chapelle privée, où le culte  
était célébré depuis longtemps, et qui, à dé-  
faut de la stricte légalité, était au moins con-  
sacrée par une longue possession d'état,  
pouvait compromettre la sécurité publique  
et inquiéter les représentants de l'autorité,  
qui, à l'heure actuelle, devraient avoir d'au-  
tres soucis. »

La « nécessité » qui a inspiré au ministre  
des cultes ces mesures d'odieuse violence,  
c'est le désir de se maintenir en donnant  
pleine satisfaction aux passions radicales.  
Il n'y en a pas d'autre.

C'est par là que s'expliquent les actes in-  
qualifiables qui viennent de s'accomplir à  
Châteauvillain.

Nous en verrons bien d'autres avec de  
pareils hommes !

C'est l'ère de la persécution violente qui  
s'ouvre sous la direction de M. Goblet.

Lorsque le gouvernement a fait crocheter  
les couvents et défoncer les portes des com-  
munautés, bien des journaux ont prédit  
qu'on ne s'arrêterait pas là et qu'on en vien-  
drait à violer les propriétés privées. — Les  
feuilles officieuses ont alors vivement pro-  
testé.

Mais nous y voilà. L'événement de Châ-  
teauvillain est le premier acte de ces viola-  
tions privées. A qui le tour?

On peut entrevoir le moment où on péné-  
trera chez tout citoyen soupçonné d'avoir un  
oratoire dans son domicile et de s'y rendre  
avec sa domestique pour prier Dieu devant  
un Christ.

Tout cela au nom de la liberté.  
La République tombe décidément dans le  
sang et l'imbécillité, ainsi que l'a prédit M.  
Thiers.

### L'USINE GIRAUD.

L'établissement de Châteauvillain se com-  
pose de cinq corps de bâtiments, situés sur  
les bords mêmes de la rivière d'Agny.

Trois cent cinquante femmes et jeunes  
filles y travaillent pendant l'année entière.  
L'usine réalise toutes les conditions hygié-  
niques désirables.

Les ouvrières prennent leurs repas à leurs  
frais, couchent à l'usine, et comme elles  
sont presque toutes originaires de l'arron-  
dissement de la Tour-du-Pin, elles quittent  
le samedi soir la Combe-des-Esparres pour  
passer la journée du dimanche auprès de  
leurs parents; elles reviennent le lundi ma-  
tin reprendre leurs travaux.

Dix-sept d'entre elles seulement, qui sont  
éloignées de leurs familles, ne quittent ja-  
mais l'usine; elles sont appelées les *internes*  
de l'établissement.

Quatre religieuses de la congrégation de  
Sainte-Philomène, de Saint-Marcellin, sont  
employées à la surveillance des ouvrières.

Un directeur spécial est à la tête de l'éta-  
blissement.

Une administration bienfaisante s'exerce  
sur tout le personnel de la Combe-des-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LIVADIA

Par Jacques BRET

La jeune fille entra quelques minutes après et  
sourit imperceptiblement de l'air grave et mysté-  
rieux de son père et de sa tante. Assise dans un  
large fauteuil, elle écouta, sérieuse et froide, les  
explications du comte Nelsor, et pas un pli de son  
visage n'indiqua une émotion quelconque. Au nom  
du marquis d'Ardenne, elle garda le silence,  
qu'elle ne rompit pas même quand son père eut  
fini de parler.

— Eh bien, Livadia, reprit-il, qu'as-tu à ré-  
pondre?

— Mais... c'est bien, mon père.

— Tu as compris tous les avantages que ce  
mariage donne à notre famille. Tu es assurée  
d'une grande fortune, d'un beau nom, d'une con-  
solation générale, et ton vieux père, tranquille sur  
son sort, fier de l'avenir de sa postérité, pourra  
finir ses jours doucement avec ce qui lui reste des  
biens de ses ancêtres.

— C'est ainsi que je l'avais compris, répondit-  
elle.

— Ce jeune homme a l'air bon, ajouta le comte  
Nelsor; ses amis l'aiment beaucoup.

Livadia resta muette. Le père reprit :

— Tu n'as pas d'objection à faire à cette de-  
mande?

— Aucune.

— Mais enfin, ma fille, le marquis ne te déplaît  
pas?... Je souhaiterais même que tu pusses l'ai-  
mer.

— Il suffit, mon père, qu'il ne me déplaît pas.

— Alors, je puis répondre...

— Qu'il vienne, dit Livadia.

Elle se leva toute droite et sortit du salon sans  
trahir aucune émotion. Mais, à peine rentrée dans  
sa chambre, elle se jeta au pied de son lit, la tête  
dans ses mains, et pleura abondamment, pendant  
qu'un flot de pensées confuses tourbillonnait en  
elle, la plongeant dans un trouble et dans un  
abattement qu'elle n'eût voulu confier à aucun  
être au monde; elle ne se rendait pas compte de  
ce qui se passait en elle et ne s'était jamais vu si  
accablée. Pourtant, après quelques instants, la  
bonté mêlée de sa faiblesse lui rendit son énergie.  
Elle se releva et regarda en face la vie nouvelle  
qui s'offrait à elle. Elle songea à son père, que ce  
mariage allait combler de joie; elle pensa que le  
marquis l'aimait passionnément, et quoique la  
personne de Louis fût peu de chose à ses yeux,  
elle ne pouvait manquer d'être touchée de ce

profond amour. Enfin elle redressa tout à fait sa  
haute taille et descendit au salon pour se jeter au  
cou du comte Nelsor et de Pradine, qu'elle acca-  
bla de caresses toute la soirée avec une grâce et  
une tendresse où elle excellait quand elle le voulait  
bien. Le comte Nelsor fit parvenir à la marquise  
d'Ardenne la réponse affirmative de sa fille et lui  
fit dire qu'il agréait la demande.

Vers neuf heures, après le souper, il prit à  
Livadia une idée folle.

— Père, dit-elle, on étouffe ici, voulez-vous  
sortir avec moi?

— Mais, mon enfant, répondit le comte, il pleut.  
Tu désires donc faire atteler?

— Non, non, je veux faire une dernière équipée;  
je veux vous emmener par la pluie, les pieds dans  
la boue, faire le tour de Paris comme de bons  
bourgeois auxquels personne ne pense. Je vais  
mettre un gros capuchon, et jamais je n'aurai été  
si heureuse.

— C'est insensé, reprit le comte, tu prendras un  
rhume.

— Bah! une sauvage comme moi! Ah! cher  
père, je vous en prie, ce sera si drôle! je vais vous  
arranger.

Elle enveloppa son père d'un grand tartan noir,  
lui mit sur la tête un béret bleu, se drapa d'une  
sombre houppelande, disposa sur son visage un  
voile épais, sur ses cheveux une lourde cape,

et entraînant le comte avec une joie d'enfant, elle  
le fit sortir de l'hôtel avec des précautions de  
conspirateur, et quand elle se trouva dans la rue,  
inconnue à tous, libre de toute contrainte, la tête  
rafraîchie par la pluie, elle aspira l'air à pleins  
poumons.

Ils marchèrent pendant plus d'une heure;  
Livadia causait comme un oiseau, s'arrêtait aux  
étalages, faisait mille remarques sur les gens qui  
passaient, sur les reverberes ruisselants de pluie,  
sur les chiens crottés, sur les ruisseaux démesuré-  
ment agrandis; sa verve ne se ralentit pas un  
instant et quand enfin elle eut pitié du comte  
Nelsor et consentit à rentrer à l'hôtel, elle trouva  
son cœur soulagé d'un poids immense.

Le lendemain, la marquise et son fils vinrent  
passer la soirée à l'hôtel Nelsor. Louis d'Ardenne  
était sous le coup d'une violente émotion; et, lors-  
qu'il s'approcha de sa fiancée, il sentit des larmes  
lui monter aux yeux. Mais Livadia, souriante,  
lui tendit la main avec un geste si digne et si  
simple, que la confusion disparut et qu'il s'assit à  
ses côtés dans une ivresse indescriptible. La  
marquise, grave, contenue, un peu pâle, ne la  
quitta pas des yeux tout en causant avec le comte  
Nelsor. Tante Pradine, agitée par tant d'émotions,  
allait des uns aux autres, jetant sa phrase alerte  
et son nez pointu au travers des conversations et  
ne parvenant pas à calmer l'exubérance de sa joie.



Esparrès, où l'ouvrière vit heureuse et tranquille. Bien qu'éloignée de la famille, elle en retrouve les charmes et les bons conseils sous la surveillance douce et maternelle des religieuses.

Des exercices de piété entretiennent dans l'âme de ces femmes et de ces jeunes filles le culte de Dieu et de leurs parents. A cette époque tourmentée, où les périls qui entourent la jeunesse sont si grands, les ouvrières trouvent à la Combe-des-Esparrès un asile sûr, de nature à les préserver du vice et de la contagion.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

### L'INTERPELLATION SUR L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN.

Bien qu'on ait fait courir le bruit dans la matinée que le gouvernement demanderait, sous prétexte d'une insuffisance de renseignement, l'ajournement de l'interpellation sur Chateauvillain, une foule assiégeait hier, dès une heure, le Palais-Bourbon. Quelques feuilles officieuses prétendent que les incidents de l'Isère — un joli euphémisme — ont laissé le public très-froid. En voilà bien la preuve.

### LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

La gauche radicale, réunie avant la séance, a adopté l'ordre du jour suivant qui a été présenté et soutenu en son nom au cours de la séance :

« La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement pour faire respecter la loi, considérant que les événements de Chateauvillain démontrent la nécessité d'aboutir promptement à la séparation de l'Église et de l'État, et espérant que le gouvernement prendra l'initiative de cette mesure, passe à l'ordre du jour. »

Il est inutile d'insister sur l'importance de cet ordre du jour qui soulève la grave question de l'abrogation du Concordat.

### LE DISCOURS DE M. DE MUN.

M. de Mun est monté à la tribune à 3 heures. Dès le début de son discours il a posé en termes très-nets, très-énergiques, le thème de son interpellation.

Est-il permis, oui ou non, de violer un domicile privé? La chapelle et l'usine de la Combe-des-Esparrès sont un domicile privé. Depuis cinquante ans, en vertu d'une autorisation, la chapelle est ouverte. On y dit la messe; jamais le gouvernement ne s'y est opposé. On a agrandi la chapelle en 1885. Des lettres ont été échangées entre l'administration et l'usine au sujet de cet agrandissement. Aucune observation, aucune interdiction n'a été faite, et cependant le gouvernement a fait violer ce domicile avec la sauvagerie que l'on sait. Quel est le membre de la Chambre qui osera contester l'inviolabilité du domicile? Quel est le jurisconsulte qui osera donner raison à un agent de l'administration crochétant les serrures, enfonçant les portes et les poitrines sans

même être muni d'une délégation du pouvoir judiciaire?

Cette première partie du discours de M. de Mun a été écoutée dans un profond silence; aucune protestation ne s'est fait entendre, malgré les signaux que M. Goblet lançait fébrilement à ses hommes.

Bien plus, non-seulement on n'a pas protesté, mais quelques applaudissements se sont fait entendre à gauche lorsque, dans un très-énergique mouvement d'éloquence, M. de Mun s'est écrié : « Il faut que l'on dise à cette tribune, il faut que l'on sache que le directeur de l'usine était dans son droit strict de légitime défense, que si demain l'on recommençait des illégalités semblables à celles de Chateauvillain, les catholiques auraient le droit de se défendre, même les armes à la main. »

Et comme, sur quelques bancs du centre, quelques oh ! oh ! se faisaient entendre, M. de Mun a lu cette consultation des jurisconsultes relative au cas de Mégy et de laquelle il résulte que toute violation de domicile par simple voie administrative constitue un attentat auquel tout citoyen peut répondre armes en mains.

M. de Mun est entré ensuite dans le domaine des faits; il a montré les gendarmes, que l'on faisait il y a deux mois retirer devant des assassins, mitraillant des femmes qui se sauvaient. Il a envoyé un éloquent hommage, appuyé par une double salve d'applaudissements, à M. Fischer, ce blessé de la guerre pour la défense de sa patrie, qui allait peut-être mourir d'une balle française pour la défense du droit; et comme M. Goblet ricaneait, la droite tout entière s'est levée pour protester contre ce honteux cynisme d'un ministre qui le jour même où un renouvellement d'autorisation lui était soumis faisait répondre à coups de pistolet.

### LES HOQUETS DE M. GOBLET.

Ce pistoletard est monté à la tribune en proie à la rage la plus violente. — Entre les catholiques et vous, lui avait dit M. de Mun, en descendant de la tribune, il y a du sang versé! — M. Goblet s'est efforcé de prouver qu'il avait fait son possible pour éviter cette effusion de sang. Ce ministre qui, comme l'a dit M. de Mun, a plus qu'aucun autre ministre républicain poursuivi les catholiques, tantôt hypocritement, tantôt violemment, a osé parler de la modération, de l'impartialité de sa politique, si grave que fût le débat. On a ri de cette impudence.

Commencé par des hoquets, le discours de M. Goblet s'est terminé par des cancanes; même à gauche on s'accorde à trouver M. Goblet très-faible, et quand il fait l'apologie du sous-préfet chourineur, le centre est resté absolument froid. Il s'est déridé un peu cependant sur quelques saillies de M. Goblet au sujet des chapelles, foyers de résistance à la République. Ces plaisanteries dans le sang seront recueillies comme elles doivent l'être par le pays.

Il y a bien eu une douzaine d'ordres du jour. M. Goblet a déclaré accepter celui-ci :

« La Chambre, approuvant les déclara-

tions du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Lequel a été adopté par 340 voix contre 487.

### LES VACANCES PARLEMENTAIRES.

La date de la séparation des Chambres paraît devoir être reculée jusqu'au jeudi 22 avril.

La prolongation des travaux parlementaires et due principalement aux lenteurs apportées par le Sénat à l'examen du projet d'emprunt de 900 millions par l'État et du projet d'emprunt de la ville de Paris.

En ce qui concerne l'Exposition de 1889, il est à craindre que la Chambre ne puisse discuter le projet du gouvernement avant la fin du mois de mai.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 avril.

La Bourse change vite d'opinion. Hier, en clôture, elle faiblissait; elle remonte aujourd'hui: le 3 0/0 est à 84.45, l'amortissable à 83.25, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.62 1/2.

Le Crédit Foncier est très-demandé à 1,355 francs.

Les obligations Communales et Foncières des derniers emprunts ne montent pas encore; mais la hausse viendra certainement.

La Société Générale est toujours ferme à 450.

La Banque d'Escompte se tient à 455.

La Société des Dépôts et Comptes Courants conserve sa hausse à 600 fr.

Il se traite peu d'affaires au comptant sur les actions de Panama.

Les actions de nos Chemins de fer sont très-fermes.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST.

#### Mes impressions.

(1<sup>er</sup> et dernier article)

Dans mes précédents articles, j'ai dit mes impressions et mes *desirata* pour l'avenir de notre ville: je terminerai par quelques regrets et par beaucoup d'espérances.

Regrets pour les trente-deux moulins à vent qui couronnaient d'une façon si pittoresque le coteau de Saumur, du château-fort à Notre-Dame des Ardilliers, et que les moulins à eau détrônent tous les jours, à ce point qu'il en reste à peine une demi-douzaine aujourd'hui.

Regrets pour l'île Ponneau, si belle et si gracieuse autrefois, et que traverse aujourd'hui le chemin de fer de Nantes à Paris: c'est le positivisme substitué à l'idéal.

Mais, ces regrets exprimés, constatons avec plaisir que la ville de Saumur s'est immensément améliorée depuis que je la vis pour la première fois, en 1819, et que de nouveaux progrès tendent à la transformer encore.

Son axe principal est la belle et immense ligne qui la traverse du nord au sud, de la Ronde à Bourneau, dix kilomètres environ, spectacle grandiose qui s'offre au voyageur dès qu'il met le pied sur le sol de la ville, à sa sortie de la gare de Saumur.

son mariage, Livadia fut sombre, nul ne la vit sourire, et quoiqu'elle fût polie et aimable pour tous, elle ne put s'empêcher par moments de laisser se creuser sur son front un pli profond qui indiquait chez elle un trouble intérieur. Ce fut à peine si, dans le cours de la journée, elle attachait ses beaux yeux sur son mari; on eût dit une froideur de statue.

Elle chercha de tout son pouvoir à n'être pas un instant en tête à tête avec Louis, qui la trouvait toujours entourée de son père, de sa tante ou de quelques amis, comme si elle eût mis une âpre jouissance à appartenir tout entière à son passé pendant cette dernière journée. Quand, le soir, elle dut dire adieu au comte Nelsor, cette froideur se changea tout à coup en une douleur violente et passionnée. Elle se jeta à genoux devant lui, l'étreignant avec force en retenant ses sanglots qui soulevaient tout son corps. Louis d'Ardenne laissa un instant s'épancher cette douleur, puis s'approchant d'elle doucement, il essaya de la relever en lui prenant le bras et en murmurant quelques mots de tendresse. Livadia frémait et se dressa toute droite :

— Adieu, mon père, dit-elle brusquement.

Puis se tournant vers Louis en s'inclinant :

— Embrassez-moi maintenant, dit-elle, je vous suis.

Un sourire de félicité passa sur les lèvres du marquis, et il entraîna sa belle compagne vers le lieu où il pensait qu'ils devaient vivre avec la joie des bienheureux.

(A suivre.)

Dans cette perpendiculaire, trois ponts dont un de première grandeur, le pont Sart, d'où la vue de la Loire et des collines est splendide: les deux premiers jettent le beau fleuve de Loire, le troisième sur la petite rivière le Thouet, que traverse le pont Fouchard, rendu célèbre dans l'histoire pour avoir vu échouer, à son entrée, la conspiration du général Berton, en 1822.

A l'intérieur de la ville, la rue rappelle le nom de la fameuse traductrice d'Homère, M<sup>me</sup> Dacier, et qui a démolie la maison où de ce grand écrivain, aussi bien que celui qu'habitait tout auprès le banquier Nivelle dont la fille charmante, et que j'ai beaucoup connue, est devenue célèbre par la plume de Balzac sous le nom d'Eugénie Grandet. M<sup>me</sup> la comtesse de Grandmaison me donne de révéler à mes compatriotes un autre titre, bien plus glorieux pour elle, lui d'avoir, durant la campagne de 1870, mis son beau château restauré de Meudon-treuil-Bellay à la disposition entière de l'armée major française, dans lequel figurait le prince Robert-le-Fort, que chacun connaît pour être de la famille d'Orléans.

La rue Dacier sera achevée lorsqu'on aura jeté bas les quelques mesures qui tréquent encore la place Saint-Pierre.

Une autre grande amélioration consiste dans la restauration du vieil Hôtel-de-Ville et de son annexe, qui fut l'œuvre de mon ami l'architecte Joly, à qui la ville doit encore son nouvel et très-beau théâtre, la façade retournée de la rue de la Comédie et la place de la Bilange.

En face est la transformation de l'église Saint-Nicolas, auquel on arrive par un quai nouveau, en remplacement des quais de la Loire, qui coulaient le long même des maisons et jardins de la rue de la Bilange.

Parmi les rues nouvellement percées les rues d'Alsace et Gambetta, sur l'ancienne levée d'Enceinte.

Et à propos de cette levée, signalons la Ville en a construit deux nouvelles, pour préserver d'un côté notre belle Ecole de valerie, et de l'autre tout le quartier de Maitilly. Ce sont là de véritables bienfaits.

Saumur possède encore un remarquable jardin botanique, de création récente, et un vieux collège de garçons restauré, et un fameux collège de filles qui fait tant jaser que la Ville fera bien, dans l'intérêt de ses finances, de céder à l'État le plus promptement possible.

Je termine par où j'ai commencé: débouchés! des débouchés, partout où le pourra. Le commerce ne vit que de débouchés, et Saumur est une des villes les plus commerçantes de la France.

Commerce, c'est richesse.

Et, pour finir par un trait de satire, je bien confesser que la Ville possède plus de chats qu'elle n'a de balcons. Les compatriotes craignent un peu l'eau froide, que les mœurs y sont faciles que le cœur y est bon, et que le premier mouvement est toujours de dire non à toute innovation, à tout progrès, aux tramways, trop semblables en ces bords à ceux de Paris, auxquels on craint des pièces de 5 francs pour 5 centimes qu'ils ne les accepteraient pas.

PAUL PROUDET.

### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Dimanche prochain 18 avril, à 3 heures, à l'occasion de l'assemblée des Républicains, Musique des écoles communales exécutant au Jardin-des-Plantes, les morceaux suivants :

1. Le Champion, pas redoublé.
2. La Fontaine aux Perles, fantaisie.
3. Les Vendanges, cœur à 3 voix.
4. Les Courriers, polka.
5. Le Volontaire, pas redoublé.

### Harmonie Saumuroise.

Dimanche 18 avril, à 4 heures, soir, l'Harmonie Saumuroise donnera un concert au Jardin des Plantes.

#### Programme.

1. Le Tapageur, allegro.
2. Le Camp du Drap d'or, ouverture.
3. Le grand air du Chalet.
4. Jacasse, polka.
5. Sous les Quinconces, fantaisie.
6. Sur le Bosphore, sérénade.

Le Chef de musique Goussier.

Le comte Nelsor était surpris et presque gêné du grand air de dignité et de retenue de la marquise. Livadia seule eut une aisance parfaite. Elle causa avec Louis sur un ton aimable et gai, et elle eut pour sa future belle-mère quelques phrases heureuses qui jetèrent le marquis dans le ravissement.

La marquise d'Ardenne eût souhaité, au fond de son cœur, moins de calme et de pleine possession à la jeune fille, mais elle refoula ce sentiment, s'en remettant maintenant à Dieu pour le bonheur de Louis, et s'efforçant de trouver à celle qui allait devenir sa fille toutes les vertus qu'elle lui rêvait. D'ailleurs, pensait-elle, une mère peut-elle jamais croire assez parfaite la femme à laquelle elle confie son fils?

Les préparatifs du mariage se firent rapidement. Il fut convenu que les jeunes mariés viendraient d'abord à Langelle passer les premiers temps de leur union. Cette idée souriait à Louis, qui ne rêvait qu'une vie calme et paisible près de celle qu'il aimait et dans ce pays où il avait été élevé. Livadia n'y voulut pas mettre opposition. Le comte Nelsor et Pradine projetaient un long voyage en Italie et devaient passer l'hiver à Milan.

Louis mit à composer la corbeille de sa fiancée une profusion que sa mère crut devoir arrêter; ce cœur généreux, qui s'était donné tout entier, pensait ne pouvoir jamais faire assez pour exprimer son bonheur. Livadia n'était pas insensible à cet amour, qui se traduisait en élans passionnés, en dous merveilles, en extases prolongées. Elle s'étonnait parfois de trouver au fond de son cœur une sorte de tendresse pour le marquis d'Ardenne, et s'avouait avec plaisir qu'elle était passionnément aimée. D'ailleurs, elle n'eut pas le loisir de s'étudier elle-même et de chercher à connaître Louis. Le temps passa comme une ombre au milieu de tous les apprêts du mariage, dont le jour arriva, pour Livadia, avec une rapidité qui la jeta dans la stupéfaction.

Le contrat fut aussi peu clair que possible; les deux jeunes gens se mariaient en grands seigneurs, avec leurs droits. Puis, le lendemain même, Livadia revêtit la blanche toilette et se cacha le visage sous un voile plus épais que ceux qui couvrent d'ordinaire les fiancées.

Le cortège, composé d'une brillante aristocratie russe et française, se rendit d'abord à l'église grecque de la rue Daru, où la marquise d'Ardenne eut peine à contenir les souffrances de sa piété. Mais elle n'en pria qu'avec une ferveur plus grande, lorsqu'ils revinrent ensuite à la chapelle catholique, où elle put appeler sur ses deux enfants les bénédictions de Dieu dans tout l'élan de son cœur.

Le soir même, le marquis emmena sa femme à Langelle, où la marquise d'Ardenne devait venir les retrouver quelques jours après. Tout le jour de







# L'EAU de SUETZ

Vaccin de la Bouche  
Supprime  
INSTANTANÉMENT  
et pr TOUJOURS les

# MAUX de DENTS

et, par conséquent,  
l'Extraction & l'Aurification  
S'adresser à M. SUEZ,  
10, Rue Ampère, PARIS

Se trouve à Saumur, chez MM. DECARD, coiff.-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coiff.-parf., rue St-Jean, 39; LATMONDAIS, phar., 58, place de la Bilange.

Etude de M<sup>e</sup> LÉON DROUAX, avocat-  
agréé à Tours, 7, rue de l'Arche-  
vêché, et de M<sup>e</sup> BOURMAULT,  
huissier à Château-la-Vallière.

Le dimanche 18 avril, à une heure  
de relevée, par le ministère de M<sup>e</sup>  
Bourmault, huissier à Château-la-  
Vallière, au domicile du sieur Bros-  
sier à Couesmes, sur la route de Châ-  
teau-la-Vallière à Couesmes, à 500  
mètres de Château-la-Vallière, à la  
vente aux enchères publiques d'un  
matériel de battage à vapeur, de  
sciage et découpage de bois, compre-  
nant notamment :

Quatre Machines à vapeur locomo-  
biles de la force, l'une de trois che-  
vaux, une autre de six chevaux et les  
deux autres de sept chevaux; cinq  
batteuses; deux établis de scierie avec  
plaques et accessoires; une scie ver-  
ticale; courroies de transmission;  
poulies; engrenages; arbres en fer;  
cousinets; soufflet de forge; en-  
clume; machine à percer; outils de  
forgeron; un tour et accessoires;  
meule à émeri, ferrailles, et quantité  
d'autres objets.

Un cabriolet; une carriole à deux  
roues; une grande voiture à deux  
roues.

Il sera en outre vendu, à démolir,  
les bâtiments et constructions en bois,  
couverts en tuiles, dans lesquels s'ex-  
ploitaient l'industrie de M. Bros-  
sier.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES-THÉOPHILE  
BEAUREPAIRE, avoué - licencié à  
Saumur, rue Cendrière, n° 12.

## PURGE D'HYPOTHÈQUE LEGALE

Par acte passé devant M<sup>e</sup> FOUR-  
RAT, notaire à Saint-Mathurin, le  
vingt-deux novembre mil huit cent  
quatre-vingt-deux, enregistré et trans-  
crit, M. Félix-Constant de La Fon-  
taine, baron de Fontenay, conseiller à  
la Cour des Comptes, demeurant à  
Paris, rue de Milan, n° 15, et M<sup>e</sup>  
Adélaïde-Françoise d'Andigné, veuve  
de M. le baron Louis La Fontaine de  
Fontenay, propriétaire, demeurant au  
château de la Gennevraye, commune  
de Gennes, ont vendu à M. Eloi Le-  
breton, propriétaire, et M<sup>me</sup> Désirée  
Benoist, son épouse, demeurant en-  
semble au bourg et commune de Cou-  
tures,

Un bois taillis, dit la Coupe-des-  
Chaufeaux, situé commune de Gennes  
et dépendant de la propriété de la  
Gennevraye, contenant quarante-quatre  
hectares soixante-onze ares soixante-  
quinze centiares, et compris au  
cadastre de la commune de Gennes  
sous les numéros 448, 456, 513, 787  
bis et 788, section F, joignant un che-  
min, la succession Joubert, les veu-  
deurs et M. Baudriller;

Moyennant, outre les charges et  
conditions, le prix principal de trente-  
cinq mille francs, contrat en main,  
dont vingt-deux mille sept cents francs  
payés comptant et douze mille trois  
cents francs formant le surplus, pay-  
ables le premier décembre mil huit  
cent quatre-vingt-trois, et productifs  
d'intérêts au taux de cinq pour cent  
par an à échéance du premier décem-  
bre de chaque année;

Faculté étant donnée aux acqué-  
reurs de se libérer par anticipation,  
mais seulement par sommes d'au  
moins deux mille francs et aux épo-  
ques de premier décembre seulement.

Copie collationnée de cet acte de  
vente a été déposée au greffe du Tribu-  
nal civil de Saumur, le treize janvier  
mil huit cent quatre-vingt-six, suivant  
acte en date dudit jour, l'expédition  
de l'acte de dépôt délivré par le gref-  
fier a été signifié à : 1<sup>o</sup> M. le Procureur

de la République près le Tribunal civil  
de Saumur; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Isabelle Mac-  
quart, sans profession, épouse de M.  
Félix-Constant de la Fontaine, baron  
de Fontenay, conseiller à la Cour des  
Comptes, vendeur, avec lequel elle de-  
meure à Paris, rue de Monceau, n° 95,  
et à celui-ci pour la validité.

Suivant exploit de MARCOMBRE, huis-  
sier à Saumur, et de BARAST, huis-  
sier à Paris, en date du deux mars  
mil huit cent quatre-vingt-six, enre-  
gistré, avec déclaration que cette no-  
tification leur était faite, conformé-  
ment à l'article 2194 du Code civil,  
pour qu'ils aient à prendre telles ins-  
criptions d'hypothèque légale qu'ils  
aviseraient dans le délai de deux mois,  
et que, faute par eux de se mettre en  
règle dans ce délai, l'immeuble ven-  
du serait et demeurerait définitive-  
ment purgé et libéré entre les mains  
des acquéreurs de toutes inscriptions  
de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le  
procureur de la République que les  
anciens propriétaires dudit immeuble  
sont, indépendamment des vendeurs :

1<sup>o</sup> M. Louis Lafontaine, baron de  
Fontenay, époux de M<sup>me</sup> veuve de  
Fontenay, vendeuse;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Catherine Lorier, baronne  
douairière de Fontenay, mère dudit  
M. Lafontaine de Fontenay, ladite  
dame décédée, veuve de M. Louis-  
Anne-Aimé-Jean-Baptiste Lafontaine,  
baron de Fontenay;

3<sup>o</sup> M. Julien Aubio, garde particu-  
lier, demeurant à la Gennevraye,  
commune de Gennes, pour la portion  
formée par le n° 513 de la section F;

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Renou, domestique,  
veuve de M. René-Urbain Lemercier,  
demeurant commune de Gennes, pour  
huit ares cinquante centiares;

5<sup>o</sup> M. Pierre Renou, forgeron, de-  
meurant à la Biquerie, commune de  
Gennes, pour huit ares cinquante cen-  
tiares;

6<sup>o</sup> Les héritiers Grégoire, de Gen-  
nes, pour vingt ares soixante-quatre  
centiares;

Et que tous ceux du chef desquels il  
pourrait être pris des inscriptions  
d'hypothèque légale, n'étant pas con-  
nus des acquéreurs, ils feront publier  
la notification sus-relatée dans un des  
journaux désignés pour les annonces  
judiciaires, conformément à l'avis du  
Conseil d'Etat du neuf mai mil huit  
cent sept.

Pour extrait certifié par l'avoué  
soussigné.

Saumur, le trois avril mil huit cent  
quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire  
à Allonnes.

## A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1886, à midi,  
à Allonnes, place du Mail,

## UNE JUMENT

Sous poil bai, âgée de 7 ans, proven-  
ant de la succession de M. le doc-  
teur Foucteau.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

## Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE

## B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de  
décors, bouquets, couronnes, cor-  
beilles, fleurs naturelles en toute  
saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers,  
forestiers et d'ornement, à Angers.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

7 hectares environ de bon  
BOIS TAILLIS, d'un seul ensemble,  
situés à Riou, près Pocé.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAU-  
TIER. (280)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.

## VENTE

Aux enchères.

Le SAMEDI 17 avril 1886, à une  
heure du soir, à Saumur, place de la  
Bilange, il sera procédé à la vente  
d'un Phaéton et d'une Voiture-  
Duc, en très-bon état.

Au comptant, plus 10 0/0.

GRANDS MAGASINS

## Pour Commerce de Vins

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte,  
Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes  
greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DESCHAMPS,  
propriétaire à la Croix-Verte.

## A LOUER

DE SUITE

## MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie  
et jardin.

Située route de l'Authion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-  
Martin-de-la-Place. (256)

## A AFFERMER

## 13 hectares de Terrain

Situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint  
1887.

S'adresser à M. BOUVIN, à Milly.

MANUFACTURE

DE

## PIANOS et HARMONIUMS

## LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-  
niums LÉPICIER (pouvant être  
choisis soit à Paris, soit à Angers),  
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,  
sont garantis, livrés franco à Saumur  
par la Maison LÉPICIER, et accordés  
gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris  
ou à Angers. Envoi franco. — Tout  
piano acheté par correspondance,  
ou ne répondant pas aux garanties  
données, est repris ou échangé sans  
aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, inté-  
ressé de la maison Lépiciér et Col-  
lmann est en ce moment à Saumur.  
S'adresser à l'hôtel de Londres.

## A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire  
à Saumur. (228)

## A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs,

UN BEAU

## TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage,

Situé sur la route de Saint-Florent  
au Pont-Fouchard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin  
de M. Thibault, au nord la levée de  
Saint-Florent, au sud le jardin de  
M. Panier et le clos de M. Fouquet,  
à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAYBAU, expert au  
Pont-Fouchard, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A CÉDER DE SUITE

## Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier  
populaire.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

## UNE JUMENT

de selle, alezane, quatre ans.

S'adresser à M. TORRÈS, rue de  
Lorraine, 16. (260)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

## MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier,  
rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, phar-  
macien, 11 et 13, même rue.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals.

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jar-  
din, deux jeux de boules, tir, balan-  
çoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise  
et écuries, située route du Pont-  
Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET,  
rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

## Offres et Demandes

### A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie  
et une apprentie pour les Ma-

### ON DEMANDE de suite

pour corsages et jupes. S'adresser  
MM. ROCHER et GUILBAUD, 35,  
Saint-Jean. (260)

ON DEMANDE un garçon  
15 à 18 ans, muni de bonnes ré-  
férences.

S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune  
homme se destinant à la pho-  
graphie.

ON DEMANDE un ménage, le mari  
jardinier, la femme pour s'oc-  
cuper des volailles.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer  
le mari comme cocher, la femme  
comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer  
pour la Saint-Jean, le mari  
cocher, la femme comme cui-  
sinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande  
une place. Le mari, ancien  
tailleur, soignerait des chevaux, et  
la femme est lingère et femme de  
cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

### VOLAILLES 200

engraissées

20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion

entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

### L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque

en une seule lecture, par M. LASSALLE

de Londres. Apprécié, jugé, adopté

par les plus célèbres professeurs

de France. S'ad. à M. LASSALLE

VAUTY, ancien aumônier militaire

Lourdes (Hautes-Pyrénées).

**SANS PALAIS** **NI CROCHET**

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

**SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 95	81	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	519
3 % amortissable.	83 20	83 17	Paris-Lyon-Méditerranée.	1235	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	518	Est	384	383 50
3 % (nouveau)			Midi	1145	1147 50	— 1865, 4 %	526	520	Midi	385	384 50
4 1/2 %	103 90	103 85	Nord	1532 50	1535	— 1869, 3 %	408 75	409 50	Nord	393	394
4 1/2 % (nouveau)	109 40	109 50	Orléans	1315	1315	— 1871, 3 %	396 25	396 50	Orléans	387	386
Obligations du Trésor.	509	510 50	Ouest	850	850	— 1875, 4 %	524 50	526	Ouest	385	385
Banque de France.	4275	4280	Compagnie parisienne du Gaz.	1448 75	1440	— 1876, 4 %	521	520 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	385	384 50
Société Générale.	450	447 50	Canal de Suez.	2118 75	2122 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	532 95	532	Paris-Bourbonnais	364	364 50
Comptoir d'escompte.	987 50	988 75	C. g. n. Transatlantique.	473 75	472 50	Obligations communales 1879.	453 50	453 25	Canal de Suez.	576	576 50
Crédit Lyonnais.	523 75	522 50	Russe 5 0/0 1870.	99 75	99 75	Obligat. foncières 1879 3 %	460	459			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1352 50	1352 50				Obligat. foncières 1883 3 %	373	372 75			
Crédit mobilier.	203	202 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.